

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-301

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2019-301**, intitulé : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE QUANT AUX RÈGLES DE CONDUITE* ».

Ce règlement vise à modifier ce règlement de façon à ajouter une règle de conduite demandant la fermeture de la sonnerie des téléphones cellulaires lors du déroulement des séances.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

La greffière,

M<sup>e</sup> Jessica BILODEAU

JB/cp